



Procès-verbal de la 7<sup>ième</sup> **assemblée régulière** 2007-2008 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 17 mars 2008, à 10 h 30, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

---

## **PRÉSENCES**

Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau

Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau

Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais

Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki

Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes

Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge

Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau

\* Monsieur Fernand Lirette, préfet suppléant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (remplacement de Monsieur Pierre Rondeau)

Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac

Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea

Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau

Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien

Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo

Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport

Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions

Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau

## **ABSENCES**

Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley

\* Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (congé de maladie)

Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science

## **AUTRES PRÉSENCES**

Monsieur Jean Benoît, directeur général de l'Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du statut de la femme

Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec

Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Sylvain Pamerleau, MAPAQ  
Monsieur Lahouari Senouci, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake  
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake  
Madame Josée Charlebois, Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais  
Madame Suzanne Dagenais, directrice de la planification stratégique de la ville de Gatineau  
Monsieur Sylvain Deschênes, directeur de territoire, Québec en Forme  
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO  
Madame Maryse Gaudreault, attachée de presse du député de Hull, Monsieur Roch Cholette  
Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO  
Madame Lucie Lemieux, directrice de la santé publique, Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais  
Madame Brigitte Michaud, directrice générale, bureau du ministre responsable de la région  
Madame Chantal Poirier, Québec en Forme  
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à l'URLSO  
Madame Johanne Wagner, directrice générale d'AGIR  
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO  
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO  
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais, CRÉO  
Madame Marie-Pierre Chaumont, agente de participation citoyenne, Table jeunesse Outaouais  
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO  
Madame Kim Claveau, agente de développement, Table jeunesse Outaouais  
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO  
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO  
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO  
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

## 1.- OUVERTURE

En l'absence du président, Madame Paulette Lalande, vice-présidente présidera l'assemblée et ayant constaté le quorum, Madame Lalande ouvre la séance à 10h30.

Suite au décès le 9 mars dernier du pompier en service de la municipalité de Val-des-Monts, Monsieur André Manseau, la présidente de l'assemblée demande aux membres d'observer une minute de silence.

## 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CA-07-08-202**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Sylvie Daigle

propose l'adoption de l'ordre du jour tel que libellé en ajoutant un point 13b) 1 Festival du Film de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 février 2008 (décision)
- 5.- Rapport du président :
  - a) Activités (information)
  - b) Nomination des représentants de la société civile :
    - 1 Éducation primaire et secondaire (décision)
    - 2 Développement social et santé (décision)
  - c) Musée du portrait (décision)
  - d) Reconduction et bonification du programme AccèsLogis (décision)
  - e) Mesures fiscales et MRC Ressources (décision)
  - f) Correspondance (information)
- 6.- Rapport du directeur général :
  - a) Activités (information)
  - b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2008 (décision)
  - c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2007-2008, la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et la Table jeunesse Outaouais (information)
  - d) Revue de presse (information)
- 7.- Ententes spécifiques et entente administrative :
  - a) Entente spécifique en matière d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais 2008-2011(décision)
  - b) Entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2011 (décision)
  - c) Entente spécifique pour la développement durable du secteur agroalimentaire en Outaouais 2008-2011 (décision)
  - d) Orientations du projet d'entente spécifique sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratique des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais (CALQ) (décision)
  - e) Entente administrative sur le déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais 2008-2010 (décision)
- 8.- Avis régional – Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain »
  - a) Présentation du Livre vert sur la forêt (information)
  - b) Préparation d'un avis régional à l'égard du Livre vert (décision)
- 9.- Avis régional – « Un regard neuf sur le patrimoine culturel » (décision)
- 10.- Avis régional des besoins en services de garde des familles de l'Outaouais
  - a) Besoins en services de garde des familles de l'Outaouais (décision)
  - b) Accès à l'information sur les services de garde de l'Outaouais (décision)

- c) Renouvellement de l'entente administrative avec le ministère de la Famille et des Aînés relative au Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs (décision)
- 11.- Plan d'action Outaouais – (cadre de référence) pour contrer la prolifération des algues bleu-vert des lacs et cours d'eau : réduire les apports en phosphate, générés par l'activité humaine (décision)
- 12.- Répartition de l'enveloppe régionale – Volet II – 2008-2009 (décision)
- 13.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
    - 1 Modification des membres de la commission (décision)
  - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
    - 1 Festival du Film de l'Outaouais (décision)
  - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
    - 1 Modification des membres de la commission (décision)
  - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
  - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier
    - 1 État de situation - matières résiduelles (information)
  - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
    - 1 Préparation d'un avis régional à l'égard de la dernière proposition du MDDEP quant à la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais (décision)
 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :
    - 2 Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – Phase 1 (décision)
    - 3 Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre (décision)
  - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
- 14.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
- 15.- Fonds de développement régional (FDR) :
- Projets :
- a) Heure du conte : animation et formation (décision)
- 16.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :
- Action jeunesse structurante :
- a) Bonification AJS – Agent jeunesse Gatineau (décision)
- 17.- Présentation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids par Dr. Lucie Lemieux, directrice de santé publique à l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais et Monsieur Sylvain Deschênes, directeur de territoire, Québec en Forme.
- 18.- Levée de l'assemblée

### 3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO demande la parole. Le Gala des prix d'excellence en environnement aura lieu le 30 avril 2008 et elle invite les municipalités à soumettre des projets.

Madame Desroches informe les membres que le Forum sur les lacs est reporté au 24 avril 2008.

### 4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 FÉVRIER 2008

CA-07-08-203

Madame Louise Poirier appuyée par  
Madame Jocelyne Houle

propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2008 en effectuant une correction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### a) Activités :

La présidente de l'assemblée, Madame Paulette Lalande demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de faire le résumé des activités du président.

Monsieur Jean Hébert félicite Madame Paulette Lalande pour sa nomination à l'exécutif de la Fédération québécoise des municipalités.

À la Table Québec-Régions du 22 février 2008 :

- Rencontre avec le ministre Laurent Lessard concernant le document « Le Québec dans mon assiette ».
- Rencontre avec la ministre Marguerite Blais concernant les conditions de vie des aînés.
- Madame Paule Têtu et le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Normand Bergeron, ont présenté le Livre Vert « La forêt, pour construire le Québec de demain ». Les présidents des CRÉs du Québec adhèrent en principe des orientations.

Le président a participé et participera à toutes les consultations sur le Livre Vert et sur les aires protégées.

**b) Nomination des représentants de la société civile :**

**1 Poste Éducation primaire et secondaire :**

**CA-07-08-204**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Julien Croteau, président de la Commission scolaire des Draveurs comme représentant de la société civile au poste « Axe Éducation primaire et secondaire » pour un mandat se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2 Poste Développement social et santé :**

**CA-07-08-205**

Madame Sylvie Daigle appuyée par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais comme représentant de la société civile au poste « Axe Développement social et santé » pour un mandat se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente de l'assemblée, Madame Paulette Lalande informe les membres que la CRÉO prolonge les mises en candidatures pour le poste Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

**c) Musée du Portrait :**

ATTENDU QU'en novembre 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que neuf villes canadiennes pourraient soumettre des propositions pour accueillir le Musée du Portrait ;

ATTENDU QU'Ottawa-Gatineau fait concurrence à huit autres villes dans le processus d'appels d'offres récemment déclenché, soit Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral devrait prendre une décision sur l'emplacement du musée à l'automne 2008 ;

ATTENDU QUE le Musée du Portrait est une véritable fierté culturelle et touristique pour la région de la Capitale nationale ;

**CA-07-08-206**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Louise Poirier

propose unanimement que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie le maintien du Musée du Portrait dans la région de la Capitale nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) Reconduction et bonification du programme AccèsLogis :**

ATTENDU QU'il est essentiel de reconduire le programme AccèsLogis pour permettre la réalisation de nombreux projets de logements coopératifs et sans but lucratif présentement en préparation dans l'Outaouais et toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE ces projets contribueront non seulement à accroître le parc de logements à coût accessible pour les familles, les aînés et les personnes ayant des besoins particuliers en habitation ;

ATTENDU QUE ces projets participeront également à la lutte contre la pauvreté et à la revitalisation économique ;

ATTENDU QUE la réalisation d'habitations communautaires est une intervention éprouvée permettant l'amélioration des conditions de logement et des conditions de vie des ménages québécois ;

ATTENDU QUE ce type de projets constitue un outil des plus intéressants, qu'il s'agisse d'intervenir dans des zones urbaines où les ménages à plus faible revenu trouvent difficilement à se loger adéquatement et à coût accessible sur le marché locatif privé, ou de soutenir le maintien de la population dans des municipalités de plus petite taille où le marché privé voit peu d'intérêt à investir ;

ATTENDU QUE pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), la reconduction du programme AccèsLogis pour cinq ans est nécessaire pour répondre aux nombreux besoins constatés dans les municipalités et pour mieux planifier les interventions ;

**CA-07-08-207**

Monsieur Robert Bussière appuyé par  
Madame Jocelyne Houle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais joigne sa voix à la Coalition pour la reconduction et la bonification du programme AccèsLogis pour demander à la ministre des Finances, madame Monique Jérôme Forget de reconduire ce programme lors du budget 2008, et ce, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Correspondance :**

La présidente de l'assemblée dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

6.- **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

a) **Activités :**

La présidente de l'assemblée demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités.

Monsieur Charles Blais, directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais avec le support de la permanence ont enclenché le processus des consultations territoriales.

Rencontre avec le comité d'évaluation du FDR à Québec le 14 mars dernier.

Aménagement à la Maison de l'Outaouais pour accueillir les ressources humaines prévues dans le cadre des ententes spécifiques.

Compte tenu des consultations sur le Livre Vert et les aires protégées et les démarches pour finaliser les ententes spécifiques, le directeur général informe les membres que le Plan d'action de la CRÉO sera déposé au prochain conseil d'administration.

Ouverture du poste de directeur général adjoint et deuxième concours pour l'agent de développement à la commission sur les ressources naturelles et le territoire public.

b) **Adoption de l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2008 :**

La présidente de l'assemblée demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2008.

**CA-07-08-208**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose d'adopter l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2008, telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008 :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008. Il spécifie aux membres que la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi que la Table jeunesse Outaouais ont été ajoutés au tableau. Monsieur Hébert souligne l'excellent travail de l'adjointe administrative, Madame Manon Valois et l'excellente performance de la permanence de la Table jeunesse Outaouais qui ont engagé tous les fonds disponibles dans le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) au 31 mars 2008.

**d) Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

**7.- ENTENTES SPÉCIFIQUES ET ENTENTE ADMINISTRATIVE**

**a) Entente spécifique en matière d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais 2008-2011 :**

ATTENDU QUE l'un des objectifs inscrits dans la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais sous l'axe de développement Culture, loisir, sport vise à accroître la participation de la population de tous âges aux activités culturelles notamment de la jeune relève amateur en loisir culturel ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCF) a pour mandat de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes culturels et de loisirs culturels ;

ATTENDU QUE la Table Jeunesse Outaouais (TJO), est la mandataire officielle de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour la jeunesse ;

ATTENDU QUE la présente entente a pour objet d'associer les parties afin de favoriser le développement de la jeune relève amateur en loisir culturel de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'entente spécifique prévoit la mise en commun des ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées ;

ATTENDU QUE dans le respect et leurs mandats respectifs le MCCF, la CRÉO et la TJO participent à parts égales au financement de l'entente spécifique en matière d'aide au développement de la Jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais 2008-2011 en investissant chacune un montant maximal de 15 300 \$/an pour trois ans (2008-2009, 2009-2010, 2010-2011) ;

ATTENDU QUE le rôle et les responsabilités des parties sont déterminés dans ladite entente ;

CA-07-08-209

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'Entente spécifique en matière d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais participe à l'Entente spécifique en matière d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 15 300 \$ par année totalisant de 45 900 \$ pour une période de trois ans (2008- 2009, 2009-2010, 2010-2011).

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise son président, Monsieur Marc Carrière à signer, pour et au nom de la CRÉO, l'Entente spécifique d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2011 :**

ATTENDU QUE l'axe de développement Culture, loisir, sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie comme enjeu l'affirmation de notre sentiment d'appartenance et le développement de la notoriété de l'Outaouais notamment par la protection, la mise en valeur et la promotion de nos richesses patrimoniales, historiques et naturelles distinctives ;

ATTENDU QUE l'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010 a pour objet d'associer les parties afin d'accroître la connaissance, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti de la région ;

ATTENDU QUE l'entente spécifique prévoit la mise en commun des ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées ;

ATTENDU QUE dans le respect de leurs mandats et politiques respectifs, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCF) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) participent à parts égales au financement de l'entente sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais en investissant chacun un montant maximal de 50 000 \$/an pour trois ans (2008-2009, 2009-2010, 2010-2011) ;

ATTENDU QUE le rôle et les responsabilités des parties sont déterminés dans ladite entente ;

CA-07-08-210

Madame Louise Poirier appuyée par  
Madame Jocelyne Houle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais participe à l'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 50 000 \$ par année totalisant une somme maximale de 150 000 \$ pour une période de trois ans (2008-2009, 2009-2010, 2010-2011).

ET

Que la Conférence régionale des élus autorise son président, Monsieur Marc Carrière, à signer, pour et au nom de la CRÉO, l'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) **Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire en Outaouais 2008-2011 :**

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE la Commission régionale Développement économique et emploi a priorisé le secteur agroalimentaire dans ses orientations ;

ATTENDU l'importance économique du secteur agroalimentaire pour la région et particulièrement pour les MRC rurales aux prises avec une dévitalisation importante de leur tissu économique ;

ATTENDU l'effet structurant de la dernière entente pour le développement du secteur agroalimentaire, notamment en regard de la diversification de la production agricole, de la transformation et de la mise en marché ;

ATTENDU l'importance de soutenir la transformation agroalimentaire, de petite échelle, qui est encore peu développée en Outaouais ;

ATTENDU la volonté d'intensifier les efforts consentis dans la mise en marché et la commercialisation des produits régionaux de même que l'intention de diversifier l'agriculture régionale en développant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et autres productions créneaux ;

CA-07-08-211

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire 2008-2011 proposé.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités « entente spécifique », un montant de 450 000 \$ réparti sur trois ans soit 150 000 \$ par année à compter de l'année financière 2008-2009 et ce, jusqu'à l'année financière 2010-2011, pour l'entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire 2008-2011.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise son président, Monsieur Marc Carrière, à signer l'entente spécifique portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais 2008-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) Orientations du projet d'entente spécifique portant sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratique des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais (CALQ) :**

ATTENDU QUE l'axe de développement Culture, loisir, sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie comme enjeu l'affirmation de notre sentiment d'appartenance et le développement de la notoriété de l'Outaouais notamment par un support à l'excellence en culture et la promotion de nos modèles de réussite et par un soutien aux artistes professionnels et aux créateurs de manière à contribuer à l'enrichissement de la région et à son rayonnement par la formation, la production et la diffusion du produit culturel ;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine identifie comme enjeu l'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes ainsi que des conditions facilitant l'accès aux produits, aux œuvres, et aux contenus culturels ;

ATTENDU QUE le plan d'intervention 2007-2008 de la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine identifie comme leviers et orientations :

- le développement de l'accessibilité pour une vie culturelle dynamique et participative sur l'ensemble du territoire ;
- la consolidation des organisations culturelles ;

ATTENDU QUE les plans de développement culturel de chaque MRC se concentrent sur le développement et le rayonnement d'organismes artistiques professionnels pour promouvoir les arts et favoriser l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux produits culturels ;

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la ville de Gatineau consacre un axe d'intervention à la pratique artistique professionnelle dans les fonctions de création, production et diffusion du produit culturel ;

**CA-07-08-212**

Madame Lise Waters appuyée par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais approuve les objectifs du projet d'entente spécifique sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratique des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), Activités « Entente spécifique », pour 2008-2009 un montant maximal de 75 000 \$ du FDR et 15 000 \$ du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ); en 2009-2010 un montant maximal de 75 000 \$ du FDR et 15 000 \$ du FRIJ afin d'atteindre les objectifs de l'entente.

ET

Que le Conseil d'administration mandate la direction générale pour finaliser et négocier le projet d'entente spécifique sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratique des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais ;

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate son président pour signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**e) Entente administrative sur le déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais 2008-2010 :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le projet de déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais le 12 mars 2007 et a réservé, dans ses prévisions budgétaires, une somme de cinquante mille dollars (50 000 \$) répartie sur deux ans soit vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'entente administrative sont Emploi-Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau agira à titre de fiduciaire de la contribution d'Emploi-Québec pour permettre à la région d'avoir accès à cette contribution ;

ATTENDU QUE le présent projet d'entente administrative fait l'objet d'un consensus entre les différents partenaires concernés ;

**CA-07-08-213**

Monsieur Michael McCrank appuyé par  
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'entente administrative sur le déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise son directeur général, Jean Hébert, à signer l'entente administrative sur le déploiement de l'approche régionale et territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais au nom de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.- AVIS RÉGIONAL – LIVRE VERT « LA FORÊT, POUR CONSTRUIRE LE QUÉBEC DE DEMAIN »**

**a) Présentation du Livre vert sur la forêt :**

Monsieur Jean Benoît, directeur général de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune fait la présentation de la proposition du Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain ».

**b) Préparation d'un avis régional à l'égard du Livre vert :**

ATTENDU QUE le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel document propose une réforme de l'ensemble du régime forestier québécois ;

ATTENDU QUE du même coup, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) entreprend des consultations à l'égard du Livre vert et ce, à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones ;

ATTENDU QUE ce Livre vert interpelle directement les acteurs de la région de l'Outaouais, notamment en proposant de leur confier des responsabilités accrues en matière de gestion des forêts du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a clairement exprimé sa volonté « *de jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes forestiers, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire public. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle s'est dotée d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public* » ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais « reconnaît qu'il est impératif de faire participer la population et les communautés locales dans le choix des orientations et des stratégies de développement à l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public afin que ces choix correspondent adéquatement à leurs préoccupations et à leurs aspirations » ;

ATTENDU QUE les individus et les organismes intéressés à participer à cet exercice de consultation sur le Livre vert doivent transmettre leurs commentaires au MRNF d'ici le 28 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le MRNF a mis en place un site web sur lequel on retrouve toute la documentation relative au Livre vert ;

ATTENDU QUE suite aux consultations sur le Livre vert, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune produira un projet de Loi (Livre blanc) qui viendra préciser davantage les mécanismes de gestion qui seront associés au futur régime forestier québécois ;

ATTENDU QUE le dépôt du Livre blanc sera une autre occasion pour les acteurs de la région de l'Outaouais de préciser leurs vues sur les futurs mécanismes de gestion des forêts du domaine de l'État ;

#### CA-07-08-214

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) voit à la préparation d'un avis régional à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* ». Aussi, les étapes menant à la préparation ainsi qu'à la validation de cet avis régional seront les suivantes :

1. *Quatre (4) rencontres territoriales de consultation :*
  - *MRC du Pontiac (mercredi le 12 mars 2008) ;*
  - *MRC de Papineau (jeudi le 13 mars 2008) ;*
  - *MRC des Collines-de-l'Outaouais et ville de Gatineau (lundi le 17 mars 2008) ;*
  - *MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (mercredi le 19 mars 2008).*
  
2. *Suivant la fin de la tournée de consultations et parce que les MRC Ressource (nommément la MRC du Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau) représente plus de 95% du territoire forestier public et des volumes récoltés sur celui-ci, le directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais procédera à la formation d'un comité de rédaction de cinq (5) membres composé :*
  - *D'un représentant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en l'occurrence Monsieur Benoit Labrecque, ingénieur forestier et conseiller au développement de l'industrie forestière au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau ;*
  - *D'un représentant de la MRC du Pontiac en l'occurrence, Monsieur Martin Ladouceur, ingénieur forestier pour la MRC du Pontiac ;*

- *D'un représentant de la MRC de Papineau en l'occurrence, Monsieur Jean-François Larrivée, ingénieur forestier pour la MRC Papineau ;*
- *D'un représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en l'occurrence Monsieur Vincent Barrette, ingénieur forestier pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;*
- *Du directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ;*

*De plus, Monsieur Marc Carrière, président de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et membre d'office de ce comité.*

3. *La préparation d'un projet d'avis régional par le comité de rédaction (le 25 mars 2008).*
4. *La transmission, par courrier électronique, du projet d'avis régional aux membres du conseil d'administration de la CRÉO pour fins de validation (les 25 et 26 mars 2008).*
5. *Rencontre du comité de rédaction pour évaluer les commentaires reçus et production de l'avis final (le 27 mars 2008).*
6. *La transmission de l'avis régional au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (vendredi le 28 mars 2008).*

La consultation de la population et des organismes de la région de l'Outaouais s'alignera sur ce qui est proposé dans le Livre vert, i.e. les orientations et les moyens envisagés pour atteindre les objectifs visés.

Dans le cadre des consultations actuelles concernant le Livre vert sur la forêt, il est important que la CRÉO s'assure de l'accessibilité au territoire public pour l'ensemble des pratiquants de plein air, tant en sentiers qu'en activités. Il faut aussi considérer l'accessibilité au patrimoine naturel et/ou historique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.- AVIS RÉGIONAL – « UN REGARD NEUF SUR LE PATRIMOINE CULTUREL »

ATTENDU QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a annoncé la tenue d'une consultation publique portant sur une nouvelle approche législative concernant le patrimoine culturel ;

ATTENDU QUE le Livre vert intitulé « *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* » énonce les orientations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel ;

ATTENDU QUE le patrimoine occupe une place importante dans notre mémoire en plus d'être une partie intégrante de notre milieu de vie ;

ATTENDU QUE le patrimoine s'inscrit nommément au sein de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais en termes de protection, mise en valeur et transmission de nos richesses patrimoniales, historiques et naturelles distinctives ;

ATTENDU QUE le patrimoine est une préoccupation régionale à laquelle il importe d'insuffler une dynamique propre à en assurer la pérennité et, surtout, un rayonnement en lien avec l'identité régionale ;

ATTENDU QUE pour la rédaction de l'avis régional, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) s'est adjoint une équipe de travail composée des représentants(es) de chaque territoire de la région de l'Outaouais, du Conseil régional de la culture et de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec ;

**CA-07-08-215**

Madame Louise Poirier appuyée par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'avis régional dans le cadre de la révision de la Loi sur les biens culturels – *UN REGARD NEUF SUR LE PATRIMOINE CULTUREL*.

ET

Que la Conférence régionale des élus désigne son président, Monsieur Marc Carrière et le président du Conseil régional de la culture de l'Outaouais, Monsieur Michel-Rémi Lafond pour présenter l'avis régional à la ministre ou à ses collaborateurs au cours de la séance de consultation publique qui fera halte à Gatineau le 26 mai 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.- AVIS RÉGIONAL DES BESOINS EN SERVICES DE GARDE DES FAMILLES DE L'OUTAOUAIS**

Monsieur Pierre Boucher, agent de développement à la CRÉO et responsable du dossier fait une présentation aux membres de l'avis régional des besoins en services de garde des familles de l'Outaouais.

**a) Besoins en services de garde des familles de l'Outaouais :**

ATTENDU l'entente administrative intervenue entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en décembre 2007 qui prévoit le dépôt de recommandations au MFA en regard des 2 objectifs suivants d'ici au 31 mars 2008 :

1. Planifier le développement des places additionnelles ;
2. Assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU les résultats de l'étude sur les besoins en services de garde de l'Outaouais (Phase 1) réalisée par la firme « Belleau Gestion et planification » et pilotée par l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPÉO) en partenariat avec la CRÉO ;

ATTENDU QU'une répartition en fonction du pourcentage du déficit régional améliorera le taux de couverture de chaque territoire tout en concentrant l'attribution de places là où se trouve la majeure partie du déficit régional ;

ATTENDU QUE cette répartition correspond à la localisation de la demande dans les centres de la petite enfance (CPE), selon les listes d'attentes en date du mois de décembre 2007 ;

ATTENDU QUE cette répartition correspond en partie aux données historiquement utilisées par le ministère pour déterminer l'emplacement des places attribuées à la région ;

ATTENDU QUE cette répartition attribue un nombre de places qui tient compte des indices de défavorisation ainsi que des particularités socio-économiques et géographiques de chaque territoire de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE cet avis régional tient compte des recommandations du comité de travail régional mandaté par la CRÉO ;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé en 2006 l'attribution de 20 000 nouvelles places en services de garde au Québec d'ici 5 ans, que 2 000 places ont déjà été octroyées en 2007, dont 59 places pour l'Outaouais, et qu'il reste donc 18 000 places à être octroyées sur 4 ans ;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille et des Aînés s'apprête à annoncer l'attribution de nouvelles places en services de garde suite à l'adoption du prochain budget ;

ATTENDU QUE la région est globalement déficitaire de 3 052 places en services de garde, toutes catégories confondues (en installation, en milieu familial et en garderie privée) ;

ATTENDU QUE le nombre minimal de places à revendiquer est de 903 sur les 18 000 places restantes à être octroyées aux régions du Québec sur 4 ans, et ce, en fonction du prorata de la population des 0-4 ans du Québec ;

#### **CA-07-08-216**

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose unanimement que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte *l'Avis régional sur les besoins en services de garde des familles de l'Outaouais*, qui fait état d'un déficit de 3 052 places en services de garde pour l'ensemble de la région.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais revendique auprès de la ministre de la Famille et des Aînés que la région de l'Outaouais doit obtenir au minimum 903 places sur les 18 000 places qui seront attribuées aux régions du Québec au cours des 4 prochaines années.

	% DU DÉFICIT (DE LA RÉGION)	DÉFICIT (SUR 3 052 PLACES – PAR TERRITOIRE)	# DE PLACES À CRÉER (% MULTIPLIÉ PAR 903 PLACES)
MRC Collines-de- l'Outaouais	26,8	818	242
Ville de Gatineau	56,2	1715	507
<i>Secteur Aylmer</i>	<i>11,0</i>	<i>336</i>	<i>99</i>
<i>Secteur Buckingham</i>	<i>2,5</i>	<i>76</i>	<i>23</i>
<i>Secteur Gatineau</i>	<i>20,2</i>	<i>616</i>	<i>182</i>
<i>Secteur Hull</i>	<i>18,9</i>	<i>577</i>	<i>171</i>
<i>Secteur Masson- Angers</i>	<i>3,6</i>	<i>110</i>	<i>32</i>
MRC Papineau	6,7	204	61
MRC Pontiac	5,1	156	46
MRC Vallée-de-la-Gatineau	5,2	159	47
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>3 052</b>	<b>903</b>

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais précise à la ministre que ce nombre est nettement insuffisant pour combler les besoins actuels et futurs de la région et que, en fonction du temps requis pour la mise en place de ces nouveaux services, la situation demeurera très difficile pour de nombreuses familles de la région au cours des prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**b) Accès à l'information sur les services de garde de l'Outaouais :**

ATTENDU l'entente administrative intervenue entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en décembre 2007 qui prévoit le dépôt de recommandations au MFA en regard des 2 objectifs suivants d'ici le 31 mars 2008 :

1. Planifier le développement des places additionnelles ;
2. Assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU les résultats de l'étude sur les besoins en services de garde de l'Outaouais (Phase ) réalisée par la firme « Belleau Gestion et planification » et pilotée par l'Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPÉO) en partenariat avec la CRÉO ;

ATTENDU les résultats de la consultation effectuée par l'ACPÉO auprès de plus de 80% des services de garde en Outaouais, qui confirme l'intérêt des services de garde pour une gestion régionalisée et centralisée des listes d'attente ;

ATTENDU QUE l'implantation d'une gestion régionalisée et centralisée des listes d'attente facilitera l'accès aux services de garde pour les parents et les enfants de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE l'outil régional supportant la gestion régionalisée et centralisée des listes d'attentes pour les services de garde doit répondre aux objectifs suivants :

- Permettre de collecter les besoins des parents pour orienter l'attribution des places (dresser un état global des besoins) ;
- Rendre disponible aux parents l'information sur les places disponibles et faire des références vers des services famille ;
- Faciliter l'inscription et simplifier le processus pour les parents et les services de garde tout en favorisant une saine gestion et des économies d'échelle ;
- Respecter le choix des parents, reconnaître le droit d'accès du parent en conciliation avec le droit de gérance du service de garde et des responsabilités confiées.

ATTENDU QUE le comité de travail régional mandaté par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reconnaît le besoin d'instaurer une liste centralisée, a étudié les différentes plateformes disponibles ainsi que les coûts associés à leur mise en place et recommande le choix de la plateforme « Viglob » pour la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE Viglob est une entreprise spécialisée dans la gestion de l'information qui cumule dix ans d'expérience en gestion de contenus Web centralisés et que l'entreprise a développé un outil de gestion centralisée des listes d'attente des services de garde qui a fait ses preuves, notamment dans la région de Laval depuis un an ;

ATTENDU QUE les étapes de développement et d'implantation de la gestion régionalisée et centralisée des listes d'attentes pour les services de garde seraient :

	Étapes	Échéancier
1	Rencontre avec le Regroupement des CPEs de Laval	Mars 2008
2	Rencontre avec Viglob – évaluation des coûts	Mars 2008
3	<b>Résolution de la CRÉO</b>	<b>17 mars 2008</b>
4	<b>Avis régional remis au MFA</b>	<b>31 mars 2008</b>
5	Mandat donné par le gouvernement	Avril 2008
6	Mandat donné à l'ACPEO – embauche coordination	Avril - Mai 2008
7	Élaborer la plateforme aux couleurs régionales	Avril 2008
8	Évaluation des coûts et sources de revenus	Avril - Mai 2008
9	Recherche et obtention du financement de démarrage	Avril - Mai 2008
10	Rencontre avec Viglob – signature du contrat	Mai 2008
11	Adhésion des Services de garde au service	Juin 2008
12	Élaboration des mandats de(s) ressource(s)	Juin – juillet 2008
13	Élaboration du réseau de contacts (CLSC, Agence, etc.)	Juin – juillet 2008
14	Mise en place du service (téléphonique ET web)	Août 2008
15	Formation 1 de Viglob (administrateurs et services de garde)	Août 2008
16	Transfert du fichier aux services de garde	Août 2008
17	Élaboration de la campagne de Publicité	Août 2008
18	Cueillette des listes	Septembre 2008
19	Mise à jour des listes	Septembre 2008
20	Validation finale des listes	Septembre 2008
21	Formation 2 de Viglob (ressources)	Septembre 2008
22	Création des outils de publicité	Septembre 2008
23	<b>Lancement officiel du service</b>	<b>30 Septembre 2008</b>

CA-07-08-217

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Louise Poirier

propose unanimement que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais avise le ministère de la Famille et des Aînés que la région de l'Outaouais est favorable à l'implantation et à la gestion régionale d'une liste d'attente centralisée pour les services de gardes en Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande le choix de la plateforme « Viglob » pour la gestion d'une liste centralisée dans la région de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au ministère de la Famille et des Aînés de confirmer le financement qui sera attribué pour le développement, l'implantation et le fonctionnement de ce nouveau service régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Renouvellement de l'entente administrative avec le ministère de la Famille et des Aînés relative au Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs :**

ATTENDU QUE le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*, tel que définit dans l'entente administrative intervenue entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en décembre 2007, se définit comme le résultat des travaux réalisés en collaboration avec les interlocuteurs régionaux et contient l'ensemble des diagnostics et mesures identifiés en vue d'atteindre cinq objectifs :

1. Planifier le développement des places additionnelles ;
2. Assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec ;
3. Adapter l'offre de services de garde aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne la conciliation travail-études-famille : la garde à temps partiel, la garde selon un horaire non-usuel, la garde saisonnière et la garde sur appel ;
4. Favoriser le développement et l'adaptation des services en réponse aux besoins particuliers des parents, des enfants, ainsi qu'aux caractéristiques de leur milieu de vie (très petites municipalités, milieu défavorisé, etc.) ;
5. Optimiser l'utilisation des places existantes ;

ATTENDU QUE l'entente administrative intervenue entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) prévoyait le dépôt de recommandations au MFA en regard des deux premiers objectifs du plan pour le 31 mars 2008, avec un financement de 25 134 \$ sur 4 mois :

1. Planifier le développement des places additionnelles ;
2. Assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE la phase 2 de l'Étude sur les besoins en services de garde des familles de l'Outaouais nous permettra de répondre aux objectifs 3 et 4 du Plan ;

ATTENDU QUE l'Avis régional nous permettra d'initier les travaux en vue d'assurer une utilisation optimale des places existantes dans la région (objectif 5 du Plan) et compléter ainsi le Plan ;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas encore exprimé ses intentions en regard de la suite des travaux et du prolongement de l'entente MFA-CRÉO ;

#### **CA-07-08-218**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la ministre de la Famille et des Aînés de renouveler l'entente ministère de la Famille et des Aînés-Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour un an et d'en assurer le financement annualisé adéquat afin de réaliser le *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11.- PLAN D'ACTION OUTAOUAIS – (CADRE DE RÉFÉRENCE) POUR CONTRER LA PROLIFÉRATION DES ALGUES BLEU-VERT DES LACS ET COURS D'EAU : RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHATE, GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signifié, en décembre 2007, son engagement dans l'élaboration d'un plan d'action régional pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau de la région ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des actions proposées par le gouvernement, repose sur l'action concertée des MRC, des municipalités, ministères, organismes de bassins versants, du CREDDO, des associations de riverains, des groupes d'utilisateurs, des citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE le plan d'action Outaouais doit reposer à priori, sur un fort consensus régional ;

ATTENDU QUE les actions proposées doivent avoir un impact et des retombées directes sur l'ensemble des territoires de la région ;

#### **CA-07-008-219**

Madame Louise Poirier appuyée par  
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) adopte le cadre de référence, comme document de base aux consultations qui se tiendront de mars à avril 2008 dans la région. Par conséquent, que le conseil d'administration de la CRÉO mandate la Commission régionale de Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport et le Groupe d'action mandaté à procéder, pour avril 2008, aux consultations nécessaires auprès des partenaires de la région. Ces consultations serviront à valider, bonifier et dégager les éléments de consensus et confirmer les engagements des partenaires concernés qui sont nécessaires à la mise en œuvre en 2008, d'un plan régional d'action pour contrer la prolifération des algues bleu-vert et réduire les apports en phosphate, généré par l'activité humaine dans les lacs et cours d'eau de la région.

ET

Que la coordination régionale du Groupe de travail et l'affectation des ressources nécessaires à l'exécution du mandat de consultation soient assurées par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.- RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE – VOLET II – 2008-2009

ATTENDU que la Conférence régionale de l'Outaouais (CRÉO) est désignée, en vertu du protocole signé en janvier 2005, comme le délégué du programme pour la région de l'Outaouais en 2008-2009 ;

ATTENDU que le budget prévu en 2008-2009 est de 1 390 000 \$, soit le même que celui de l'année 2007-2008 ;

**CA-07-08-220**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte, sous réserve d'une confirmation officielle du budget annoncé par le ministre en 2008-2009, la répartition du montant de 1 390 000 \$ selon les modalités du tableau déposé à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 13.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

### a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

En l'absence de Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé, Madame Roxanne Lauzon, agente de développement à la CRÉO fait le résumé des activités de la commission et la présidente de l'assemblée présente un projet de résolution.

## 1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE Madame Tina De Luca a démissionné de son poste de directrice générale de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) et par le fait même, à la commission régionale Développement social et santé ;

ATTENDU QUE l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) recommande la candidature de Madame Claude-Yvette Akoun ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a créé cinq commissions sectorielles pour le développement régional de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a réservé un siège « Femmes » sur chacune de ses commissions régionales le 12 mars 2007 dans le cadre de l'état de situation sur les femmes et le développement régional en Outaouais et qu'elle a mandaté l'Assemblée des groupes de femmes en interventions régionales (AGIR) pour lui proposer des candidatures à cet effet ;

**CA-07-08-221**

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace Madame Tina De Luca par Madame Claude-Yvette Akoun dans la composition de la commission régionale Développement social et santé.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte la candidature de Madame Johanne Wagner à titre de représentante « Femmes » au sein de la composition de la commission régionale Développement social et santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission et présente un projet de résolution.

### 1 Festival du Film de l'Outaouais :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) croit que le Festival du film de l'Outaouais (FFO) est important pour la région de l'Outaouais en ce qu'il rend accessible à la population de la région une programmation cinématographique internationale tout en assurant un certain rayonnement de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO croit que le FFO pourrait se consolider et avoir un impact plus structurant dans l'Outaouais s'il développait des partenariats tangibles avec des organismes ou des intervenants cinématographiques de la région ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Festival du film de l'Outaouais devrait être majoritairement composé de citoyens de l'Outaouais et son siège social devrait être sur le territoire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO serait prête à supporter le FFO dans l'atteinte de ces objectifs au cours de la prochaine année ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais trouve primordial que le Festival du film de l'Outaouais soit régional et qu'il conserve à cette fin la désignation Outaouais dans son nom.

#### **CA-07-08-222**

Monsieur Armand Renaud appuyée par  
Madame Sylvie Daigle

propose unanimement que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) accorde une subvention spéciale de 5 000 \$ afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du Festival du film de l'Outaouais et que cette somme soit prise dans l'item visibilité du budget de fonctionnement de la CRÉO.

Et

Que le Festival du film de l'Outaouais soit régional et qu'il conserve à cette fin la désignation Outaouais dans son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :**

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission depuis le dernier conseil d'administration et il présente un projet de résolution.

##### **1 Modification des membres de la commission :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a créé cinq commissions sectorielles pour le développement régional de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a réservé un siège « Femmes » sur chacune de ses commissions régionales le 12 mars 2007 dans le cadre de l'état de situation sur les femmes et le développement régional en Outaouais et qu'elle a mandaté l'Assemblée des groupes de femmes en interventions régionales (AGIR) pour lui proposer des candidatures à cet effet ;

ATTENDU QUE AGIR suggère Madame Stéphanie Boisvert comme représentante « Femmes » au sein de la commission régionale Développement économique et emploi ;

CA-07-08-223

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Madame Stéphanie Boisvert comme représentante « Femmes » au sein de la commission régionale Développement économique et emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :**

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

**e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Louise Poirier, présidente :**

Madame Louise Poirier, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport informe les membres qu'elle a présidé sa première rencontre de la commission le 10 mars.

La commission a validé et bonifié le cadre de référence sur les algues bleu-vert. Le regroupement québécois des comités de bassins versants et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs négocient le redécoupage des zones de gestion de l'eau par bassin versant dans les régions du Québec.

Des membres de la commission ont participé aux consultations sur les aires protégées.

**1 État de situation – matières résiduelles :**

En l'absence de Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets, Madame Paulette Lalande informe les membres que la Table des préfets de l'Outaouais a entériné la proposition de la ville de Gatineau relativement à la réalisation d'une étude régionale sur les déchets ultimes. Le résultat visé est de déterminer, d'ici 2009, la technologie et le site de traitement régional des déchets ultimes, excluant l'enfouissement et ce, au coût unitaire accepté en retour d'un approvisionnement garanti par chacune des MRC. Par conséquent, les préfets ont convenu, de confirmer par résolution, la volonté des MRC à participer au processus et donner un accord de principe à la démarche proposée par la ville de Gatineau. Voici les suites et l'échéancier proposé :

- Adoption du plan de travail proposé par les MRC avril –mai 2008
- Octroi d'un contrat de services professionnels juin 2008
- Pré-qualification des soumissionnaires février 2009
- Octroi de contrat clé en main automne 2009

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

En l'absence du président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Charles Blais, directeur de la commission fait le résumé des activités de la commission et présente trois projets de résolution.

**1 Préparation d'un avis régional à l'égard de la dernière proposition du MDDEP quant à la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont présenté, au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), une première proposition visant la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QU'à cette même date, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle *« il demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional »* ;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2007, la CRÉO a de nouveau transmis une correspondance au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui demander :

1. *qu'on la mandate pour voir à la production d'un avis régional à l'égard du projet proposé par le MDDEP ;*
2. *qu'on lui remette toute l'information relative à ce dossier, notamment celle concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;*
3. *qu'on lui accorde un délai minimal de quatre mois afin de lui permettre d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;.*

ATTENDU QUE le 20 juin 2007, les représentants du MDDEP ont officiellement invité la CRÉO à leur transmettre un avis régional à l'égard de ce dossier. Ce faisant, ils ont également indiqué que le MDDEP serait en mesure de remettre à la CRÉO toute la documentation relative à ce dossier et ce, pour le mois d'août 2007 ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, le MDDEP a transmis à la CRÉO de la documentation relative à leur dernière proposition visant la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais. Aussi, le MDDEP a demandé à la CRÉO de lui fournir ses commentaires au plus tard le 15 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la CRÉO a de nouveau réitéré sa demande au MDDEP à l'effet :

1. *qu'on lui remette toute l'information relative à ce dossier, notamment celle concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;*
2. *qu'on lui accorde un délai minimal de quatre mois afin de lui permettre d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;*

ATTENDU QUE le 21 novembre 2007, le MDDEP a tenu une séance d'information à l'égard de la plus récente version de son projet de consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la semaine du 17 décembre 2007, les représentants du MDDEP et de la CRÉO ont convenu ce qui suit :

- *Dans un premier temps, pour le 31 janvier 2008, la CRÉO enverra une correspondance au MDDEP qui précisera les territoires d'intérêts qui font consensus auprès des acteurs de la région de l'Outaouais ;*
- *Dans un deuxième temps, la CRÉO aura jusqu'au mois de juin 2008 pour procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de son avis régional à l'égard des territoires d'intérêts qui ne font pas encore consensus auprès des acteurs de notre région ;*

ATTENDU QUE le 31 janvier 2008, la CRÉO a transmis une correspondance au MDDEP afin de l'informer des territoires d'intérêts faisant consensus auprès des acteurs de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le 11 février 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a entériné la correspondance du 31 janvier 2008 en y apportant toutefois les deux correctifs suivants :

1. *que le statut provisoire d'aire protégée soit appliqué intégralement au territoire d'intérêt de la rivière Dumoine et ce, selon la délimitation proposée par le MDDEP ;*
2. *que la CRÉO juge important de consulter à nouveau les acteurs de la région de l'Outaouais quant à la délimitation finale du territoire d'intérêt proposé au Mont O'Brien ;*

#### **CA-07-08-224**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) voit à la préparation d'un avis régional à l'égard de la dernière proposition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais. Aussi, les étapes menant à la préparation ainsi qu'à la validation de cet avis régional seront les suivantes :

1. *Trois (3) rencontres territoriales de consultation :*
  - *MRC de Papineau : mercredi le 5 mars 2008*
  - *MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : jeudi le 6 mars 2008*
  - *MRC du Pontiac : mercredi le 12 mars 2008*

2. *Une (1) rencontre régionale pour présenter et valider les résultats des rencontres territoriales : jeudi le 20 mars 2008.*
3. *La préparation d'un projet d'avis régional par les commissions de la CRÉO : avril 2008.*
4. *Adoption de l'avis régional par le conseil d'administration de la CRÉO à sa séance du 5 mai 2008.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert souligne le travail assidu du directeur de la commission, Monsieur Charles Blais et du président, Monsieur Marc Carrière.

Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :

**2 Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – Phase 1 :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2007-2008. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la foulée de ce plan d'action, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE ce comité régional d'experts forestiers a convenu d'une première liste de cinq actions jugées prioritaires pour la région, lesquelles actions sont présentées ci-dessous selon un ordre de priorité :

- I. Analyses des problématiques forestières liées à la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture de ses forêts ;
- II. Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;
- III. Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre ;
- IV. Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – Phase 1 ;
- V. Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres ;

ATTENDU QUE la réalisation de chacune de ces actions jugées prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région les cinq actions mentionnées ci-dessus ;

### CA-07-08-225

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, un montant maximum de 8 500 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – Phase 1* par la CRÉO et ce, selon les conditions et les modalités inscrites à la fiche de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3 Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2007-2008. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la foulée de ce plan d'action, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE ce comité régional d'experts forestiers a convenu d'une première liste de cinq actions jugées prioritaires pour la région, lesquelles actions sont présentées ci-dessous selon un ordre de priorité :

- I. Analyses des problématiques forestières liées à la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture de ses forêts ;
- II. Élaboration d'un plan d'action visant la gestion écosystémique des ressources naturelles sur territoire public en Outaouais ;
- III. Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre ;
- IV. Mise en place d'un Observatoire de la forêt outaouaise – Phase 1

- v. Explorer et valider un traitement sylvicole pour les érablières sur sites pauvres ;

ATTENDU QUE la réalisation de chacune de ces actions jugées prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMV ;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents lors d'une rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre d'actions jugées prioritaires pour la région les cinq actions mentionnées ci-dessus ;

#### **CA-07-08-226**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, un montant maximum de 13 000 \$ à l'Institut québécois d'aménagement des forêts feuillues (IQAFF) pour la réalisation du projet intitulé : *Établir des indicateurs de qualité de site pour l'érable à sucre* et ce, selon les conditions et les modalités inscrites à la fiche de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- g) **Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :**

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais.

#### **14.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- a) **Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :**

Madame Jocelyne Houle, présidente du Comité des sentiers VHR informe les membres qu'il y a eu une rencontre le 21 février 2008.

Une rencontre a eu lieu à Montréal le 6 février dernier avec le ministère des Transports du Québec où une présentation de l'état d'avancement des travaux a été faite. Notre comité semble plus avancé que plusieurs régions à ce chapitre. Il appert que la validation des sentiers interrégionaux de quad ne sera pas terminée à la date butoir de novembre 2009.

Le ministère des Ressources naturelle et de la Faune a informé le comité que les clubs de VHR devront faire de nouvelles demandes de droit de passage sur les terres publiques pour refléter la nouvelle procédure d'autorisation des chemins forestiers et que ces demandes de droit de passage sur les terres publiques devront majoritairement faire l'objet d'une consultation avec les autochtones.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions a annoncé qu'il est obligatoire d'obtenir des droits de passage de 10 ans et plus pour les sentiers de VHR avant d'être considéré pour de l'aide financière. Cette obligation est aussi valide pour les 100 000 \$ disponibles pour chacune des régions. Les sentiers à valider devront aussi faire partie du schéma

d'aménagement de la MRC. Pour les corridors ferroviaires, le 30 m de distance entre une résidence et le sentier est toujours valide. Consensus général à l'effet de ne pas forcer la consultation pour un corridor ferroviaire n'ayant pas fait l'objet de plainte.

La rencontre avec les administrateurs de la réserve faunique Papineau-Labelle a eu lieu le 18 février 2008. Ils nous ont informé qu'il n'y a aucune possibilité de faire passer un sentier quad au travers de la Réserve à cause du non respect des sentiers par les délinquants quadistes. Les administrateurs de la Réserve ont quand même exprimé une certaine ouverture d'esprit pour un sentier de quad dans la portion sud de la Réserve faunique. La proposition d'un tracé du sentier sera présentée aux deux clubs.

## 15.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### Projets :

#### a) **Heure du conte : animation et formation :**

ATTENDU QUE le projet répond à des orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de la région de l'Outaouais. De façon plus précise à « Accroître la participation continue de la population de tous âges aux activités culturelles... » de l'axe de développement Culture, loisir, sport et à « susciter la participation citoyenne à l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre » des axes de développement Culture, loisir, sport et Développement social et santé ;

ATTENDU QUE les activités de formation et d'animation contribueront à initier les tout-petits à la lecture et à ancrer une telle habitude chez cette jeune clientèle ;

ATTENDU QUE la partie animation du projet permettrait de toucher l'ensemble de la clientèle jeune du territoire desservi par le Réseau, sensibiliserait les parents et toute la famille au plaisir de la lecture, à l'accessibilité des livres et à l'importance de l'éveil à la lecture pour les enfants et leur famille ;

ATTENDU QUE la partie formation de ce projet permettrait de toucher les 51 équipes des bibliothèques du Réseau en plus des intervenants du milieu des centres de la petite enfance (CPE), des maisons de la famille, des écoles et des CLSC. Le nombre étant estimé à 525 personnes ;

ATTENDU QUE « l'Heure du conte » proposera un partenariat avec le Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les MRC du Pontiac, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau pour rejoindre leur clientèle essentiellement issue de milieux défavorisés ;

**CA-07-08-227**

Madame Sylvie Daigle appuyée par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), au Réseau BIBLIO de l'Outaouais la somme maximale de 12 926 \$ répartie ainsi : 6 429 \$ en 2008 et 6 487 \$ en 2009 pour réaliser le projet « *Heure du conte : animation et formation* » et qu'une évaluation du projet pour l'année 2008 soit réalisée afin d'identifier les retombées dans l'Outaouais avant tout engagement subséquent de la CRÉO pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 16.- FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

### Action jeunesse structurante :

#### a) **Bonification AJS – Agent jeunesse Gatineau :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié la « participation citoyenne, l'identité et le sentiment d'appartenance » comme étant une priorité dans le cadre d'une Action jeunesse structurante (AJS) ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du plan d'action dans Gatineau demande plus de ressources étant donné le nombre de jeunes à rejoindre et donc la multiplication des activités de mobilisation à faire ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Gatineau reçoit et soutient plus de projet dans le cadre des appels de projets du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'embauche d'un agent de mobilisation permettra de couvrir tous les secteurs de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais procédera au vote de ce projet lors de sa prochaine rencontre ;

#### **CA-07-08-228**

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Jocelyne Houle

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-05-03b: « Agent de développement jeunesse – Gatineau »*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant supplémentaire maximal de trente mille deux cent vingt dollars (30 220 \$) au Carrefour Jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO). Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante: 12 088 \$ pour l'année 1 et 18 132 \$ pour l'année 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.- PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE PROMOTION DE SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES LIÉS AU POIDS

Dr. Lucie Lemieux, directrice de Santé publique à l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais et Monsieur Sylvain Deschênes, directeur de territoire de Québec en Forme présentent aux membres le Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids.

18.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-07-08-229

Madame Lise Waters appuyée par  
Monsieur Michael McCrank

propose la levée de l'assemblée à 12h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ